



CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 21 DÉCEMBRE 2023

gières

Déroulé de la séance

- Accueil ouverture de séance
- Quorum
- Annonce des pouvoirs
- Désignation de deux secrétaires de séance
- Mise aux voix du procès-verbal du conseil municipal du 16 novembre 2023
- Examen des projets de délibérations inscrits à l'ordre du jour





Rapport d'activité 2022 de Grenoble-Alpes Métropole

- Rapport disponible et consultable sur le site de la Métropole grenobloise
- Rapport qui doit faire l'objet d'une communication lors d'une séance du conseil municipal

RAPPORTS

Rapporteur :

Pierre
VERRI



Les conseillers municipaux prennent acte du présent rapport



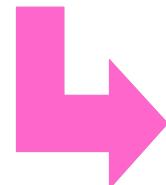


Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention, collecte, traitement et valorisation des déchets

- Rapport disponible et consultable sur le site de la Métropole grenobloise
- Rapport qui doit faire l'objet d'une communication lors d'une séance du conseil municipal

RAPPORTS

Rapporteur :
**Mickaël
GUIHENEUF**



Les conseillers municipaux prennent acte du présent rapport



gières



Rapport du mandataire de la ville de Gières dans la Société Publique Locale (SPL) OSER pour l'exercice 2022

- Rapport qui a pour objectif de donner aux membres de l'organe délibérant une information complète sur la société, de nature à assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son contrôle.

RAPPORTS

Rapporteur :
**Pierre
VERRI**



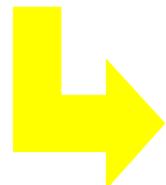
Les conseillers municipaux prennent acte du présent rapport



Bail entre la commune et TOTEM France pour l'hébergement d'équipements techniques de téléphonie, rue des Glaïrons

- Nouveau bail résiliant celui conclu avec Orange France le 19 octobre 2017
- Bail consenti pour une période de 12 ans, reconductible tacitement par périodes successives de 6 ans, moyennant un loyer annuel de 14 000 € TTC et augmentation de 1 % appliquée à chaque date anniversaire de la signature du bail.

Rapporteur :
**Pierre
VERRI**



Autorisation de signature du nouveau bail

TRA
VA
UX



Adhésion au service DT-DICT du Centre Régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Information Géographique



TRAUX

- Prolongation de l'accompagnement du CRAIG jusqu'en 2026 permettant à la commune de bénéficier d'un coût mutualisé aux services suivants :
 - gestion des obligations réglementaires (DT), sur le volet « maître d'ouvrage »
 - gestion des obligations réglementaires en matière des réponses aux DT/DICT sur le volet « exploitants de réseaux»

Rapporteur :
**Pierre
VERRI**



**Autorisation de signature de la convention renouvelant
l'adhésion au service DT-DICT du CRAIG**

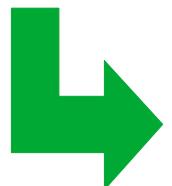


Gières

Convention de partenariat avec la SPL ALEC pour l'accès au service public d'efficacité énergétique « SPEE communes »

- Poursuite de l'adhésion pour la période 2024-2027 au dispositif « Pack Conseil en Énergie Partagé »
- Coût prévisionnel : 3 326 € après la prise en charge de la Métropole

Rapporteur :
**Mickaël
GUIHENEUF**



Autorisation de signature de la convention





Evolution du dispositif Mur/Mur par un complément d'une aide financière et la mise en place d'une prime « biosourcé »

- Mise en place d'un soutien financier de la ville de Gières aux projets menés par les propriétaires giérois de maisons individuelles dans le cadre du dispositif Mur/Mur Maisons individuelles via deux actions :

Montants de la prime Mur Mur « Travaux »				
Plafond de ressources des ménages*	3 postes de travaux Isolation des murs ou de la toiture obligatoire		4 postes de travaux ou plus Isolation des murs ou de la toiture obligatoire Audit énergétique Mur Mur obligatoire**	
	Prime Métropole	Prime complémentaire Ville de Gières	Prime Métropole	Prime complémentaire Ville de Gières
Ménage aux revenus « très modestes »*	6 000 €	6 000 €	10 000 €	10 000 €
Ménage aux revenus « modestes »*	4 500 €	4 500 €	7 500 €	7 500 €
Ménage aux revenus « intermédiaires »*	3 000 €	3 000 €	5 000 €	5 000 €
Ménage aux revenus « supérieurs »*	2 250 €	Pas de complément	3 750 €	Pas de complément

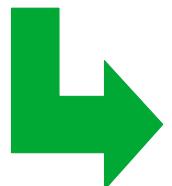
Rapporteur :
**Mickaël
GUIHENEUF**



Evolution du dispositif Mur/Mur par un complément d'une aide financière et la mise en place d'une prime « biosourcé »

Montant du bonus pour la mise en œuvre de matériaux biosourcés		
	Bonus Métropole	Bonus complémentaire Ville de Gières
Isolation des combles perdus	1 000 €	1000 €
Isolation des rampants de toiture (par l'intérieur ou par l'extérieur)	1 500 €	1500 €
Isolation des toitures-terrasses	1 500 €	1500 €
Isolation des murs (par l'intérieur ou par l'extérieur)	1 500 €	1500 €
Isolation du plancher bas	1 000 €	1000 €

Rapporteur :
**Mickaël
GUIHENEF**



Approbation de la mise en place des aides financières

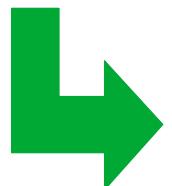


Taxe foncière sur les propriétés bâties : suppression de l'exonération en faveur des logements achevés avant le 1^{er} janvier 1989 ayant fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie.

- Prise d'effet de la suppression de l'exonération au 1^{er} janvier 2025
- Fort engagement de la ville de Gières auprès de la métropole dans le cadre du dispositif Mur/Mur



Rapporteur :
**Mickaël
GUIHENEUF**



Autorisation de la suppression de l'exonération

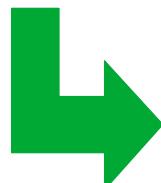


Rénovation de l'éclairage public – demande de subventions

- Remplacement des lanternes vétustes par des équipements à LED et l'amélioration des mâts déjà équipés en LED
- Détail du plan de financement du projet :

Organismes – Collectivités	Financement en € HT
Commune de Gières	100 000 €
État (Fonds vert)	137 500 €
Département de l'Isère (Dotation Territoriale)	112 500 €
Grenoble-Alpes Métropole	150 000 €
TOTAL	500 000 €

Rapporteur :
**Mickaël
GUIHENEUF**



Autorisation de déposer les demandes de subventions





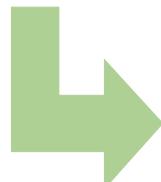
PERSONNEL

Evolution du forfait « mobilités durables »

- Modification des conditions du forfait « mobilités durables » dans la fonction publique territoriale :
 - Nombre minimal de jours d'utilisation requis fixé à 30 (contre 100 jours auparavant) :
 - 100 € lorsque le nombre de déplacements est compris entre 30 et 59 jours
 - 200 € lorsque le nombre de déplacements est compris entre 60 et 99 jours
 - 300 € lorsque le nombre de déplacements est de 100 jours et plus.

Rapporteur :

Sylvie
CUSSIGH



Prise en compte de l'évolution du forfait « mobilités durables » à compter de 2023

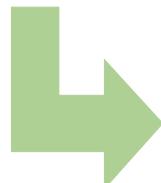


gières

Attribution d'une subvention de fonctionnement au comité social du personnel de la ville de Gières

- Principales recettes : subvention de la ville, cotisations du personnel adhérent et produits des manifestations
- Versement d'une subvention de fonctionnement de 24 300 € (0,42 % de la masse salariale de l'année précédente) au comité social du personnel en soutien à leurs différentes actions :
 - organisation d'évènements,
 - proposition d'aides et de facilités aux agents...

Rapporteur :
**Sylvie
CUSSIGH**



Approbation du versement d'une subvention au comité social du personnel de la commune



PERSONNEL

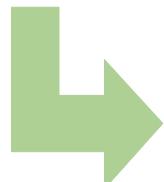


Gières

Signature d'une convention d'adhésion à l'assistance du CDG 38 sur les dossiers retraite relevant de la CNRACL

- Missions de fiabilisation des comptes individuels retraite confiées au CDG 38, en plus des missions obligatoires
- Versement d'une contribution financière au CDG 38, basée sur une tarification à l'acte

Rapporteur :
**Sylvie
CUSSIGH**



Autorisation de signature de la convention



PERSONNEL



Décision modificative n°2

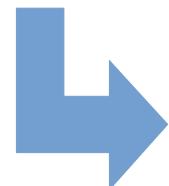
38179 Code INSEE	Mairie de Gières BUDGET VILLE	DM n°2 2023
---------------------	----------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE 02/2023

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022-01 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6574-025 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général	0,00 €		0,00 €	

Rapporteur :
**Pierre
VERRI**



Approbation de la décision modificative n°2

FINANCES



gières

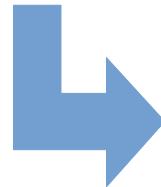


FINANCES

Ouverture des crédits d'investissement pour 2024

Chapitre	Budget 2023 (BP 2023 corrigé des décisions modificatives le cas échéant)	RAR 2022 reportés au BP 2023	Ouverture de crédits au 01/01/2024 25% [Budget 2023– RAR 2022 reportés au BP 2023]
20 – Immobilisations incorporelles	245 000 €	0 €	61 250 €
204 – Subventions d'équipement versées	74 098,39 €	17 098,39 €	14 250 €
21 – Immobilisations corporelles	2 046 477,78 €	156 791,70 €	472 421,52 €
23 – Immobilisations en cours	3 459 461,90 €	199 461,90 €	815 000 €

Rapporteur :
**Pierre
VERRI**



Approbation de l'ouverture des crédits d'investissement au
1^{er} janvier 2024





FINANCES

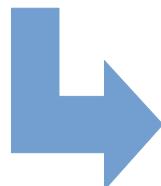
Groupement de commandes ville/CCAS de Gières - signature de l'accord-cadre des services de téléphonie fixe et accès internet

- Attribution des marchés à la SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE RADIOPHONIE (SFR), en groupement avec la SAS COMPLETEL
- Premier au classement avec une note globale de 89,14/100
- Budget annuel HT ville + CCAS : 21 072,00 € *

** budget estimé par application d'un détail quantitatif/estimatif établi sur la base des 4 dernières années de consommation*

Rapporteur :

Pierre
VERRI

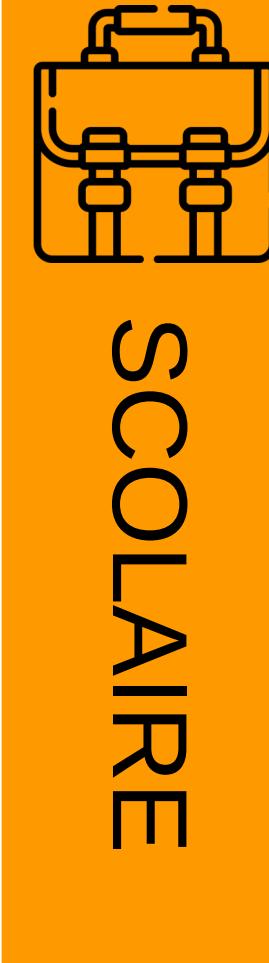


Autorisation de signature du marché



Participation financière aux frais de scolarité pour un enfant gièrois accueilli dans une école publique grenobloise

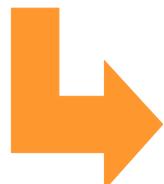
- Convention avec la ville de Grenoble de participation financière aux frais de scolarisation d'un enfant gièrois : participation fixée à 496,52 € pour un enfant scolarisé en élémentaire, tenant compte du prorata temporis.



Rapporteur :

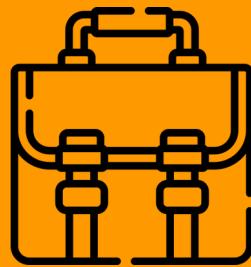
Lola

MALVOISIN



Autorisation de signature de la convention





SCOLAIRE



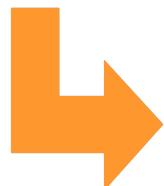
Construction d'une école maternelle au clos d'Espiès Demande de subventions

- Détail du plan de financement des travaux du projet

Organismes - Collectivités	Financement en € HT
Commune de Gières	651 595 €
Etat Fonds Vert	1 066 487 €
Etat (DSIL 2024)	814 361 €
Etat (DETR 2024)	200 000 €
Département de l'Isère (Dotation Territoriale)	425 000 €
Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère	100 000 €
TOTAL	3 257 443 €



Rapporteur :
Lola
MALVOISIN



Autorisation de déposer les demandes de subventions



SOLIDARITÉ

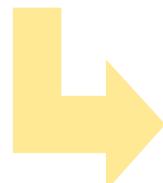


Acquisition des nouveaux locaux de la crèche de l'oiseau bleu – demande de subventions

- Détail du plan de financement des travaux du projet

Organismes – Collectivités	Financement en € HT
Commune de Gières	305 304 €
Etat (DSIL 2024)	490 000 €
Etat (DETR 2024)	200 000 €
Département de l'Isère (Dotation Territoriale)	340 733 €
Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère	178 333 €
TOTAL	1 514 370 €

Rapporteur :
**Gisèle
LE CLOAREC**



Autorisation de déposer les demandes de subventions

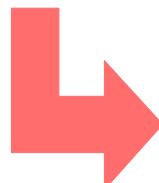


LOGEMENT

Convention de gestion en flux des logements sociaux : modalités de gestion des réservations communales au sein du bloc Collectivités territoriales dans le cadre de la réforme des attributions des logements sociaux.

- Nouveau système de gestion en flux qui succède au système de gestion en stock des logements sociaux
- Changement de pratique qui vise à parvenir à une plus grande souplesse de gestion du parc de logements sociaux

Rapporteur :
Pascale CONINX



Autorisation de signature du document-unique valant convention de réservation de la gestion en flux pour le bloc Collectivités Territoriales



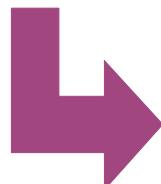
Gières



Renouvellement de la convention d'adhésion au Service commun Plateforme numérique participative de territoire

- Entrée des communes de Seyssinet-Pariset et Vizille dans le service commun
- Nouvelles clés de répartition financière suite à la phase de déploiement de la plateforme

Rapporteur :
**Justine
DE LOUBENS**



**Autorisation de signature
de la convention**

